



Compte-rendu des délibérations du Conseil municipal de RÉAUVILLE (DRÔME) du 25 Mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq mars à dix-huit heures,
le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Hélène SOUTRE, Maire.

Date de convocation : 19 mars 2019

Présents : Mesdames : Monique ALLEGRE, Marcelle BOISSIER, Nadine DONNEAUD, Veronique ROUSSIN, Marie-Hélène SOUTRE

Messieurs : Gérard BARRIERE, Denis DIEMUNSCH, Marc GASSER, Alain GELLIER, Norbert PERRIN,

Absent excusé : Gilles SARACCO

→ Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monique ALLEGRE est désignée secrétaire de séance.

OBJET	Pour	Contre	Abst	Décisions
<u>Contrat de maintenance SOREA : fauteuil monte-escalier</u>	10	0	0	Le contrat de maintenance du fauteuil monte-escalier installé à l'école arrive à échéance fin août 2019. Il s'agit de le renouveler pour assurer les visites périodiques. Le Conseil décide de renouveler le contrat de maintenance du fauteuil avec la société SOREA ascenseurs pour un prix annuel de 187,10 € HT indicé.
<u>ONF : programme d'actions 2019</u>	10	0	0	L'ONF préconise chaque année des actions de gestion durable sur notre patrimoine forestier. Pour 2019, l'ONF propose le débroussaillage manuel au lieu-dit « La Pinède », sur périmètre d'1,4 km, pour la somme de 1 670 € HT, soit 1 827,10 € TTC. Le Conseil accepte le devis de l'ONF pour débroussailler sur le lieu-dit « La Pinède » pour la somme de 1 827,10 € TTC
<u>Travaux sur le réseau d'eau potable</u>	10	0	0	Plusieurs travaux sont nécessaires sur le réseau d'eau potable de la commune : pose et remplacement de compteurs (à St Nizier et Tournillon), pose d'une tête émettrice (à Pierre Troué et St Nizier) et remplacement d'une vanne sous chaussée (rue de la Fontaine). Trois entreprises ont été consultées pour la réalisation de ces travaux : - BRUN TP : 5 940 € TTC - MICHELIER : 6 299,21 € TTC - SAUR : 4 758 € TTC Le Conseil décide de retenir le devis de la SAUR, pour un montant de 4 758 € TTC.



<i>OBJET</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abst</i>	<i>Décisions</i>
<i>Demande d'achat de terrain communal par un particulier</i>	<i>0</i>	<i>10</i>	<i>0</i>	M. et Mme CHOMER souhaite acquérir une bande de terre de 5000 m ² contiguë à leur terrain, pour faciliter l'accès au débroussaillage réglementaire autour de leur maison. Ce terrain appartient à la commune. Après étude de leur demande, il est constaté que ce terrain fait partie du bail emphytéotique signé avec l'A. C. C. A. de Réauville. Le Conseil refuse la vente de 5 000 m ² à M. et Mme CHOMER
<i>Commissions communales et référents</i>	<i>10</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	Un Conseil municipal complet est constitué depuis le 24 mars 2019. Il s'agit de réaffecter chaque membre dans les différentes commissions, ainsi que les référents représentant la commune dans les instances extérieures. Le tableau des nouvelles compositions des commissions et des référents, joint en annexe est acceptée à l'unanimité par le Conseil

La séance est levée à 19h25.

Prochaine réunion du Conseil municipal le **Lundi 1^{er} avril 2019** à 18h00,

Le Maire
Marie-Hélène SOUPRE